

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 AVRIL 2018

Commune de DUCY SAINTE MARGUERITE

<u>Date de Convocation</u> :	<u>Nombre de Conseillers</u> : 11	<u>En exercice</u> :	10
9 avril 2018		Présents :	8
<u>Date d'affichage</u> :		Votants :	9
9 avril 2018			

L'an deux mille dix-huit, le 16 avril , à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René PETRICH, Maire.

Étaient présents : Philippe DEGOULET, Daniel LEMOUSSU, Patrick LEHERISSIER, Louis MARIE, Maud CREVON, Elise SOUDAIN, Angélique ROMUALD.

Étaient absents : Sivia COSTA (pouvoir à Philippe DEGOULET),

Secrétaire : Louis MARIE

Adoption du dernier compte rendu du 22 mars 2018 à l'unanimité des membres présents

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 RESULTATS 2017- AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick LEHERISSIER
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire et
considérant les éléments suivants :

RESULTATS 2017

Résultats de

l'exercice 2017 :

Investissement :	Recettes :	73 367.06
	Dépenses :	58 803.53
		<u>14 563.53</u>

Fonctionnement

:	Recettes :	101 577.48
	Dépenses :	152 687.75
		<u>-51 110.27</u>

- **Adoptions du CA 2017 Commune :**

	Résultats de clôture de l'exercice 2016	Part affectée N-1 (compte 1068)	Résultats de l'exercice 2017	transfert ccas	Résultats de clôture de l'exercice 2017
Investissement	36 245,76	0,00	-51 110,27		-14 864,51
Fonctionnement	47 163,73		14 563,53	1 177,96	62 905,22
TOTAUX	83 409,49	0,00	-36 546,74		48 040,71

Décide d'affecter

48 040 .71 € au compte 002 des Recettes de fonctionnement

14 864.51 € au compte 1068 des Recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2017 présentée ci-dessus et approuve le compte de Gestion de Monsieur le trésorier municipal.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 RESULTATS 2017- AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick LEHERISSIER
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire et considérant les éléments suivants :

RESULTATS 2017

Résultats de

l'exercice 2017 :

<i>Investissement :</i>	Recettes :	26 205.78	
	Dépenses :	20 147.39	
		6 058.39	

Fonctionnement

:	Recettes :	25 406.54	
	Dépenses :	23 133.55	
		2272.99	

- **Adoptions du CA 2017 Commune :**

	Résultats de clôture de l'exercice 2016	Part affectée N-1 (compte 1068)	Résultats de l'exercice 2017	- +- 2231 Résultats de clôture de l'exercice 2017
Investissement	- 8 289.39	6058.39	6058.39	-2 231.00
Fonctionnement	32 633.94	- 8289.39	2272.99	26 617.54
TOTAUX				24 386.54

Décide d'affecter

24 386.54 € au compte 002 des Recettes de fonctionnement d'investissement
2 231.00 € au 1068 en Recette d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2017 présentée ci-dessus et approuve le compte de Gestion de Monsieur le trésorier municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 208 COMMUNE

LE BUDGET PRIMITIF 2018

s'équilibre en Fonctionnement à 111 439.40 €
en Investissement à 265 203.91 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 208 ASSAINISSEMENT

LE BUDGET PRIMITIF 2018

s'équilibre en Exploitation à 51 486.54 €

en Investissement à 23 966.27 €

Vote à l'unanimité des membres présents

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2017 :

Taxe d'habitation.....	8,90 %
Taxe foncière (bâti).....	3,70 %
Taxe foncière (non bâti).....	11.86 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les mêmes taux à l'unanimité pour

l'année 2018.

Taxe d'habitation	122 100	8,90 %	10 867
Taxe foncière (bâti)	76 600	3,70 %	2 834
Taxe foncière (non bâti)	31 000	1.86 %	3 677
Produit fiscal attendu			17 378

Vote à l'unanimité des membres présents

Vote des Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 22 mars comme suit :

6574	Subventions aux associations (*)	980,00
	<i>ADMR</i>	<i>100,00</i>
	<i>mjc Val de seulles</i>	<i>180,00</i>
	<i>Habitants de Ducy (2 ans en 2015)</i>	<i>700,00</i>

Vote à l'unanimité des membres présents

Questions diverses

Suite à un courrier adressé par Monsieur Jean-Pierre Chevalier, Maire de Fontenay le Pesnel, aux présidents de STM et de COLLECTEA, concernant la Collecte de déchets verts sur la Commune de Tilly sur Seulles, dont le coût et supporté par toutes les communes de l'ex Val de Seulles, alors qu'elles ne bénéficient pas de ce service, le Conseil Municipal a décidé d'adresser un courrier à Monsieur le Président de STM afin de soutenir la démarche de Monsieur CHEVALIER.

La séance est levée à 22 H.